

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 8
Poste :
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Juillet 1881.

Chronique générale.

Depuis avant-hier matin, le cabinet a pris une décision des plus graves et qui constitue, à notre avis, une véritable déclaration de guerre.

Après avoir acquis et fourni la preuve à la Turquie que la reprise de l'insurrection algérienne avait sa principale base d'opérations dans la Régence de Tripoli, par les encouragements, les fournitures de munitions, le concours pécuniaire et en hommes que le gouverneur pacha mettait à la disposition des Arabes qui s'insurgent contre la France ;

Après avoir acquis la certitude que la Turquie, qui, à aucune époque, pas même lors de l'envahissement du Maroc par l'Espagne, n'avait entretenu dans la Régence de Tripoli une garnison au-dessus de 500 hommes, avait porté maintenant cette garnison à déjà plus de 3,000 hommes ; qu'elle vient de faire partir trois vaisseaux de guerre ayant à leur bord 4,700 soldats à destination de Tripoli ; que les intentions hostiles de la Turquie vis-à-vis de la France sont confirmées par les divers incidents diplomatiques de ces derniers temps ;

Lundi, le gouvernement français a envoyé l'ordre à sa flotte cuirassée de surveiller, dans les eaux tripolitaines, l'arrivée des vaisseaux turcs, d'empêcher le débarquement des soldats, même, au besoin, en coulant lesdits vaisseaux.

Avis de cette décision a été signifié à la Porte, afin qu'elle sût à quoi s'en tenir sur l'intention du gouvernement de la République de ne tolérer, dans ses affaires africaines, l'ingérence de qui que ce soit.

On lit dans le Temps :

M. le général Farre a dû se préoccuper des obligations que l'ouverture prochaine

de la période électorale créait à l'autorité militaire en ce qui concerne l'appel des réservistes pour les grandes manœuvres. Il doit soumettre au conseil des ministres les propositions de l'état-major général, conçues dans la double éventualité de l'appel des réservistes précédant les élections ou leur succédant.

Si la convocation des réservistes doit avoir lieu avant les élections, elle sera prescrite pour le 19 août, les manœuvres s'effectuant du 25 août au 12 septembre ; les réservistes seraient alors renvoyés le 17 septembre, de manière à pouvoir prendre part aux scrutins ouverts les 25 septembre et 9 octobre.

Dans le cas où, au contraire, les élections devraient être faites les 4 et 18 septembre, l'appel des réservistes se trouverait reporté au 19 septembre, les manœuvres du 25 septembre au 12 octobre, avec libération des hommes de la réserve au 16 octobre.

Les propositions de l'état-major général écartent toute réduction dans la durée légale des vingt-huit jours imposés aux réservistes, contrairement à tout ce qui s'était fait sous le Seize-Mai et dans des circonstances analogues.

Disons, à ce propos, qu'il est certain que les élections auront lieu en septembre, mais on ignore encore quel dimanche de ce mois-là sera choisi pour cette grande consultation du suffrage universel.

Si l'on en juge par les impressions et les désirs des députés, ces élections seraient fixées dans la seconde quinzaine de septembre, et probablement le 25. On fait, en effet, remarquer que les conseils généraux se réunissent le 22 août prochain, que leur session dure en moyenne quinze jours, et par suite se terminera au plus tôt, dans la plupart des départements, le 6 ou le 7 septembre.

Trois cents députés font partie de ces assemblées départementales, et si l'on fixait les élections à une date antérieure au 25 septembre, ils ne pourraient pas prendre part à toute la période électorale, retenus qu'ils seront à leurs conseils généraux.

Le drapeau de l'Ecole polytechnique. — En 1867, les élèves de l'Ecole polytechnique ayant refusé de crier à la grande revue de Longchamps : « Vive l'Empereur ! » le drapeau fut retiré de l'Ecole et déposé aux Invalides, et le ministre de la guerre décidait en même temps qu'à l'avenir les élèves de l'Ecole polytechnique ne figureraient plus au défilé de la grande revue annuelle de Longchamps.

Cette double décision de 1867 n'avait, depuis, jamais été rapportée. Cette année, en raison de la revue du 14 juillet, le général commandant l'Ecole ayant demandé au ministre de la guerre de restituer aux élèves leur drapeau et de leur faire par conséquent prendre part à la revue de Longchamps, le général Farre a refusé d'obtempérer à ce désir.

Si nous sommes bien informés, il paraît que, si l'on n'était pas sûr, en 1867, de faire crier aux polytechniciens « Vive l'Empereur ! » on est encore moins sûr aujourd'hui de leur faire crier : « Vive la République ! »

Toujours l'âge d'or promis par les prophètes républicains !

La préfecture de police vient, suivant l'usage, de publier son rapport sur la situation commerciale de Paris pendant la première quinzaine du mois de juin.

D'après ce rapport, toutes les industries sont florissantes ; les marchands regorgent de commandes, d'argent et de clients ; la situation est excellente, etc., etc.

Et pourtant, pendant cette quinzaine, on a compté soixante-seize faillites, soit seize de plus que pendant la période correspondante de 1880.

Soixante-seize faillites en quinze jours donnent plus de cinq faillites par jour... A part cela, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

UN RÉGIMENT EMPOISONNÉ PAR LA VACCINATION.

Les journaux algériens ont donné le récit de la contamination de tout un régiment, due à la plus incroyable négligence, à la plus coupable incurie.

Voici les faits, d'après le Petit Colon :

Le 30 décembre dernier, les jeunes gens du contingent algérien et d'une partie de la classe de 1879, incorporés au 4^e zouaves, furent vaccinés à l'hôpital du Dey ; quatre enfants avaient été choisis pour servir de vaccinifère.

Quelques jours se passèrent, et, sans exception, tous les vaccinés du groupe qui avait reçu le vaccin de l'enfant d'une femme espagnole se trouvèrent atteints de syphilis.

Pas de doute possible, d'ailleurs, sur l'origine de la maladie ; c'est aux bras, sur les piqûres mêmes du vaccin, que les plaies ulcéreuses se développèrent.

Et alors, pour les malheureux contaminés, commença une véritable odyssée de souffrances et de récriminations à leur adresse. Oui, c'est eux qui étaient les coupables ! Ils n'avaient que ce qu'ils méritaient ! De crainte de scandale, on osa même les garder quelque temps à la caserne, au risque d'augmenter le mal ou de le propager.

Enfin, les accidents devenant de plus en plus graves, une évacuation à l'hôpital fut décidée ; mais elle ne se fit pas en masse, car on ne voulait pas donner l'éveil ; il fallait cacher la faute commise !

A loisir, l'horrible maladie put étendre ses ravages...

Cependant, à l'hôpital, la principale préoccupation de l'autorité médicale fut encore de déguiser la vérité. Et c'est dans la salle des blessés que l'on entassa les pauvres empoisonnés par la vaccination officielle, pour les tromper eux-mêmes, on alla jusqu'à leur imposer un traitement qui ne se rapportait en rien à leur état ; on fit semblant de vouloir sécher leurs plaies !... Et toujours le mal s'aggravait.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

CHAPITRE XXII

LE PARDON D'UN PÈRE

Je cherchais la solitude et m'enfonçai dans la forêt ; je ne sais si je me trompais, mais il me sembla que la physionomie en avait changé ; que, depuis le départ de mon père, l'état des arbres, des allées, indiquait une surveillance moins active ou moins éclairée.

Je passai près du pavillon du garde où j'étais né ; l'aspect n'en était plus le même, les murs avaient été réparés ; à travers la croisée, je remarquai à l'intérieur un aménagement tout nouveau ; les arabes qui poussaient devant la porte avaient été remplacés par d'autres ; je m'enfuis pour ne pas rencontrer des figures inconnues.

Le hasard m'amena dans un sentier où je m'étais promené à côté de Marie, le jour où j'avais d'abord repoussé l'idée de l'épouser ; elle aussi avait eu à se plaindre cruellement de moi et je lui avais donné le droit de me maudire. Qu'était-elle de-

venue ? Quelles avaient été les conséquences du piège infâme qu'on lui avait tendu et dont mes indiscretions avaient été la cause première ? Sans doute, elle ne m'avait pas complètement oublié, elle ne prononçait mon nom qu'avec mépris et colère ; sans doute aussi je ne pourrais jamais invoquer son pardon.

Je hâtai le pas et me trouvai tout près d'un bouquet de sapins.

Ma mère, déjà atteinte du mal qui devait l'emporter, était venue souvent s'y reposer, pour respirer les saines émanations des arbres résineux que le vent lui apportait.

Je l'avais vue souvent assise, sous un grand hêtre, à quelques pas de la sombre sapinière ; de là son regard embrassait mélancoliquement l'horizon ; après sa mort, mon père y allait souvent pour s'entretenir avec la mémoire de celle qui n'était plus.

Moi aussi j'allai m'asseoir sur la mousse à la même place où le pâle visage de ma mère m'avait souri pendant que je jouais à côté d'elle.

Je me croyais assuré de trouver dans son cœur une indéfinissable indulgence et d'oublier les souvenirs amers qui me poursuivaient.

J'avais tort de les fuir puisqu'il ne dépendait pas de moi d'écarter, en les écartant, les faits auxquels ils se rattachaient.

Il faut savoir vivre avec ses souvenirs, non pour

se laisser décourager par eux, mais pour y trouver un aiguillon à mieux faire.

Ont-ils donc éloigné comme une ombre importune l'image du passé, ces hommes qui après avoir scandalisé le monde par leurs écarts, l'ont étonné par leurs vertus ?

C'est souvent en invoquant le tableau des fautes de leur jeunesse qu'ils enflammaient leur ardeur et fortifiaient leur volonté dans l'accomplissement des grandes choses.

Je n'avais point la prétention de prendre rang parmi ceux devant lesquels l'humanité s'incline avec respect ; mais, dans l'humble sphère qui m'était réservée, j'étais résolu à racheter mes erreurs ; en détourner ma pensée, était-ce le moyen d'y réussir ?

Et je me promettais de toujours reporter mes regards en arrière pour mieux me rappeler les obligations que je m'étais imposées.

Elles porteraient certainement un bon fruit pour moi, peut-être pour les autres ; car l'aptitude à faire le bien, à se rendre utile, est plus ou moins grande, elle existe pour tous.

L'étendue de nos mérites, comme celle de notre bonheur, échappe à l'appréciation du monde.

Tel est comblé des dons de la fortune et cependant est malheureux, tandis que tel autre, contre lequel le sort semble s'acharner, porte en lui-même tous les éléments de la félicité.

Ainsi certains hommes qui paraissent mener sur la terre une vie inutile laissent derrière eux une longue trace de services rendus.

C'est ainsi que mes souvenirs, qui un instant auparavant me paraissaient si pénibles, s'imprégnèrent de contentement et de douceur.

Tout en réfléchissant, je me laissai aller à une somnolence rêveuse qui tenait le milieu entre le sommeil et la veille ; je prêtai une oreille distraite aux harmonies de la forêt, j'en percevais les sons, le feuillage des arbres passait et repassait devant mes yeux ; deux écoureuls se poursuivaient sur un arbre voisin ; j'examinais leurs mouvements, je m'émerveillais de leur agilité et de leur grâce, lorsqu'une lourde masse tomba sur mes épaules et me renversa la face contre terre.

En me relevant, je vis le chien de mon père qui l'avait laissé à son successeur en quittant le pays ; nous avions été deux amis, le brave animal m'avait reconnu et avait bondi joyeusement sur moi ; il jappa à m'étourdir et m'accablait de ses caresses ; j'y répondais avec bonheur ; après avoir calmé l'exubérance de sa joie, je tenais dans mes mains sa bonne et intelligente tête ; je lui parlais ; une voix rude retentit dans un taillis voisin pour le rappeler.

— Pluton ! Pluton, ici !

Je restai immobile, interdit ; j'avais reconnu la voix de mon père.

Il n'était pas plus que moi préparé à cette ren-

» Enfin, arriva le médecin inspecteur des hôpitaux; les pauvres malades s'adressèrent à lui; chacun d'eux lui exposa sa triste situation, la cause qui l'avait fait naître, toutes les circonstances de la vaccination; chacun lui demanda un traitement spécifique: l'empoisonnement était patent, il ne pouvait être discuté...

» Hélas! — chose terrible à dire, chose impossible à croire! — les plaintes des malheureux ne furent pas écoutées; l'inspecteur resta sourd à leurs récriminations: bien plus, c'est par de sottes plaisanteries, des expressions honteusement déplacées, qu'il répondit à leurs gémissements.

« Allons donc! la vaccination n'est pour rien dans votre affaire. Vous étiez pourris avant! D'ailleurs, c'est bien fait. »

» C'est par cette docte semonce que le digne inspecteur termina sa mission d'humanité et de surveillance...

» Pour achever l'œuvre si bien commencée, au bout de quelques jours, les malheureux contaminés furent renvoyés. Seuls, cinq des plus malades furent retenus, mais dans quel état! La tête chauve, les paupières sans cils, les genives rongées, les lèvres couvertes de plaques muqueuses, c'est ainsi qu'ils sont! Les autres sont gardés à la caserne; à la vérité, on les a exemptés de service, mais l'infection n'en continue pas moins chez eux sa marche envahissante.

» Enfin le major prescrivit le traitement spécifique... mais il était trop tard, le mal avait désorganisé tous les tissus! La pourriture était complète! Et, tous les jours, de nouveaux accidents se déclarent!

» C'est ainsi: cinquante-huit malheureux sont frappés, — et probablement ne guériront jamais.

» N'est-ce pas lamentable? Et dire que l'imprévoyance ou la maladresse des médecins, dire que leur imprévoyance a causé de si épouvantables ravages!

Les auteurs d'un tel désastre, dit le *Petit Colon*, ne sauraient échapper aux conséquences de leur faute: il faut les rechercher afin d'établir leur responsabilité.

Nous nous associons énergiquement à cette juste réclamation, et nous demandons aussi une enquête.

« Il faut également, dit encore le *Petit Colon*, appeler l'attention publique sur le malheureux sort de ces jeunes gens, qui, en faisant leur service patriotique, ont été si cruellement atteints.

» C'est le seul moyen d'obtenir l'intervention de l'Etat, pour donner, au moins, les réparations possibles à ces infortunés, que la prétendue science officielle a frappés mortellement dans leur présent, dans leur avenir et jusque dans leur génération!

ALGÉRIE.

Nous trouvons dans une longue dépêche de l'Agence Havas des détails assez curieux sur l'insurrection d'Algérie:

On dirait que les autorités turques cherchent à exploiter ce sentiment et à surexciter le fanatisme par un développement de militarisme inconnu jusqu'à présent.

D'autre part, cinq ou six individus semblent contre.

A mon aspect il s'arrêta, et je crus voir sur ses traits une impression de joie; mais elle s'évanouit aussitôt, sa physionomie prit une expression sévère et ce fut avec dureté qu'il m'interpella.

— Comment se fait-il que vous soyez ici? Est-ce que vous vous êtes évadé?

— Non, mon père, on a bien voulu abréger la durée de ma peine. Je suis libre.

— Et vous avez profité aussitôt de votre liberté pour rendre visite à Alboval. C'est une heureuse idée, car à chaque pas vous pouvez y trouver le témoignage du mal que vous avez fait.

Il y avait une profonde irritation dans sa voix; la pensée de protester ne me vint pas; j'étais pénétré de la docilité respectueuse que je devais à mon père, et son langage eût été plus amer que je n'aurais pas murmuré.

— Je le sais, lui dis-je, et je n'avais pas besoin de ces témoignages accusateurs pour m'accuser moi-même. Ma première visite a été pour vous, et c'est après avoir appris votre absence de Paris que je suis venu ici.

— Et que comptiez-vous me dire à Paris?

— Je comptais vous dire: mon père, la société, en m'ouvrant avant l'heure les portes de ma prison, m'a amnistié, mais il est un pardon plus précieux, accordez-le au repentir d'un fils qui n'aura pas assez de toute sa vie pour racheter son passé, mais

s'être donné mission de créer des embarras à la France, en dépit de notre politique réservée, en faisant circuler journellement les plus sottes inventions, qui sont des aliments de plus à la surexcitation des esprits.

En résumé, l'opinion générale sur ce pays est que toutes les insurrections de Tunisie et d'Algérie partent de la Tripolitaine, parce que là résident tous les chefs religieux musulmans et que Tripoli est la tête de ligne de tous les chemins qui vont dans le Soudan, à Kairouan et Tebessa, jusqu'au Maroc.

Un double devoir semble donc s'imposer ici pour la France: 1° Agir avec une prudence extrême pour empêcher un soulèvement, éviter une question tripolitaine, et prouver que nous n'entretions aucune visée ambitieuse sur ce pays; 2° Surveiller avec attention Tripoli, arrêter même par la force tout réveil du fanatisme, car ce réveil partant de Tripoli deviendrait général contre nous en Afrique.

Le *Paris* dit que le bombardement de Sfax est à l'heure actuelle un fait accompli.

D'après les instructions du gouvernement, cette exécution militaire a dû être opérée hier, très-probablement.

Le conseil général d'Oran va être convoqué extraordinairement sur la demande de la majorité du conseil, afin de délibérer sur la situation de la province.

Le 9^e chasseurs à cheval est parti hier matin pour Taret.

Sur 4,400 Espagnols des deux sexes, qui étaient occupés aux environs de Saïda, 489 ont disparu, assassinés ou prisonniers. Les journaux de Madrid assurent que ces chiffres sont exacts.

D'après l'*Indépendant* de Constantine, il y aurait lieu de craindre que l'insurrection ne s'étendît bientôt jusqu'à cette province. Après avoir résumé les nouvelles qui lui arrivent, il ajoute:

« Nous n'exagérons point. Nous avons reçu des renseignements de divers points de notre département; l'opinion générale est que des tentatives de soulèvement auront lieu après la récolte. Nous soulignons à dessein cette sinistre prédiction: partout l'on constate les signes précurseurs de la révolte: insolence, arrogance des indigènes, mépris de l'autorité, répugnance extrême au contact des *roumis*. »

BOU-AMENA.

L'*Atlas* d'Oran publie un portrait de Bou-Amena, dont nous extrayons les passages suivants:

« Bou-Amena passe pour un stratège fort habile, et la conduite qu'il aurait tenue, jour par jour, depuis le commencement des hostilités, aurait été tracée à l'avance et exécutée point pour point.

» Ce grand charlatan doit surtout son prestige à un art qui a fait la réputation du célèbre Bosco et qu'il possède à un haut degré. Il est prestidigitateur et, dans ses moments de bonne humeur, il fait des tours que lui eussent enviés tous les Cazeneuve et les Gayétano du monde. C'est, du reste, à ce talent qu'il a recours pour produire bien des choses qui le font passer pour un inspiré

qui, soutenu, encouragé par vous, marchera désormais sans défaillance dans la voie que vous lui avez tracée. Au moment de rentrer dans le monde où il veut vivre honorablement de son travail, il a besoin d'être guidé par vous, ne lui refusez pas vos conseils.

— Pourquoi travailleriez-vous? N'êtes-vous pas riche?

— Non, mon père, car l'argent dont vous parlez, je ne pouvais en disposer sans rougir; j'en ai fait l'abandon.

— Vous avez fait cela, Jean?

Il fixa sur moi ses regards que je soutins sans embarras; sa voix avait des inflexions plus douces, presque attendries.

— Je n'ai fait que ce que je devais faire, repris-je, et n'ai point la prétention de m'en prévaloir. Je n'ai aucun droit en dehors de ceux que veut bien me reconnaître votre affection; j'implore votre indulgence, et pour l'obtenir plus sûrement, j'ai pris un avocat; je suis allé à cette tombe où j'ai trouvé la trace de votre passage, et j'ai prié ma mère d'intercéder pour moi.

(A suivre.) Louis COLLAS.

parmi les ignorants qui sont si nombreux dans sa race et si admirateurs de ce qu'ils appellent des miracles.

» Bou-Amena parle très-correctement l'espagnol et passablement l'italien; il ne parle pas le français, mais paraît le comprendre assez bien. Il a fait plusieurs fois le voyage de la Mecque, toujours en passant par Tunis, où il faisait de longues stations.

» Ce grand chef, avant les hostilités, a visité presque tous nos postes-frontières et était en relation avec plusieurs caïds influents; beaucoup de nos administrateurs civils et militaires ont conversé avec lui — du moins il s'en vante, sans savoir qui il était.

» Deux faits, entre mille, donneront une idée du caractère de ce bandit:

» Après le pillage du chantier Campillo, il fit un triage parmi les prisonniers pour conserver seulement les plus valides. Quant aux autres, il les fit fusiller, à l'exception d'un seul qui, aujourd'hui, est en liberté à Oran. Ce malheureux avait la cuisse traversée par une balle et se trouvait parmi les condamnés; il allait subir la sentence, lorsque Bou-Amena, qui était présent, dit: « Cet homme a une figure qui me plaît, laissez-le partir. » Mais ce malheureux était absolument nu et, sur la remarque qu'il en fit, le chef envoya chercher un chapeau, en coiffa le gracié et le renvoya. »

TUNISIE.

Meurtre du capitaine de Mattei.

Le général Morand télégraphie de Manouba que M. le capitaine de Mattei a été tué dimanche soir, à 9 heures, de deux coups de revolver, qui lui ont été tirés pendant qu'il se trouvait au Café de France, près de la gare de Manouba, au milieu d'une réunion d'officiers.

Un Arabe qui fuyait a été tué par une patrouille; quelques Arabes et marchands français et italiens ont été arrêtés. L'instruction est commencée.

L'Agence Havas communique sur ce crime les détails que voici:

Tunis, 4 juillet.

Un capitaine d'artillerie, M. Napoléon de Mattei, a été tué hier par deux coups de feu, à 9 heures du soir, pendant qu'il était assis à un café voisin du camp de la Manouba, avec plusieurs officiers du 27^e chasseurs. Une patrouille envoyée à la recherche du meurtrier tua un Arabe. Plusieurs personnes ont été arrêtées. Le cheik de la Manouba a fourni trois notables indigènes, qui restent prisonniers en qualité d'otages.

Le capitaine de Mattei était rappelé par le ministre de la guerre. Il devait partir demain pour la France. Il avait demandé de participer à l'expédition de Tunisie et avait fait beaucoup de démarches dans ce but.

Il était attaché à l'état-major du général Morand et passait pour un des officiers les plus instruits de l'armée. Il allait en France comme aide de camp du général de Miribel.

Attentat contre le Président

DES ETATS-UNIS.

L'état du président Garfield, atteint de deux balles, est toujours assez critique; tantôt un mieux se produit dans son état, tantôt surviennent des symptômes inquiétants.

Une des balles lui a cassé le bras; l'autre entrée dans les reins, près de la colonne vertébrale, a pénétré profondément et n'a pu être extraite. La blessure qu'elle a déterminée est la plus grave, parce qu'elle peut amener des désordres subits dans l'organisme. Ainsi, par moments, le blessé est pris de vomissements et éprouve des symptômes de tympanite.

Quant à l'assassin, Charles Guiteau, qu'on a présenté à tort comme Canadien, c'est un citoyen américain, de l'Etat d'Illinois, avocat, et âgé de trente-six ans. Son crime a été inspiré par une idée politique, quoiqu'on s'efforce en France de prouver le contraire.

Ainsi, au moment de son arrestation, il a dit au détective qui l'interrogeait:

« J'ai fait cela pour sauver le parti républicain; je suis un inflexible parmi les inflexibles. »

Cette déclaration fort claire a été confirmée par une lettre saisie dans sa poche, et qui commence par ces mots:

« La mort tragique du Président a été

» une nécessité fâcheuse, mais elle aura le parti
» républicain et sauvera la République.

« Sa mort était une nécessité... » Voilà après leur crime. Que les journaux républicains ne viennent plus nous parler de crime ordinaire, de vengeance privée, de crime comme Solovieff, comme Rissakoff, Guiteau, Hœdel et tant d'autres, a obéi à une passion révolutionnaire, au fanatisme d'un secte. Le président Garfield est tombé sous les coups de la Révolution, comme les souverains d'Europe. L'autorité est atteinte dans sa personne sous une République, comme elle a été atteinte dans la personne d'Alexandre II sous une monarchie.

C'est toujours l'assassinat politique inspiré par les sectes.

Le meurtrier, du reste, appartenait à la secte d'Ontéda, comme on est obligé de le reconnaître aujourd'hui.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 5 juillet.
Le marché est toujours hésitant. Notre 3 0/0 se tient à 119.42 1/2 et 119.45. On est à 87.20 et 87.25 sur l'amortissable ancien. L'italien fait 93.70. Le Turc est à 15.70.

L'action de la Banque de France se traite à 5,615. Les actions du Crédit foncier tendent à se rétablir à leurs cours les plus élevés.

On cote 1,745 et 1,750. Les achats à ce prix sont fort avantageux. Il y a de nombreuses demandes sur les obligations 4 0/0 et sur le 3 0/0 à lots.

On demande à 675 les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie.

La Banque de Paris est à 1,330. C'est aujourd'hui qu'a lieu l'assemblée générale extraordinaire du Crédit de France.

Les actions sont demandées à 720 et 721.25. A dater d'aujourd'hui il ne doit plus y avoir de différence entre les actions anciennes et les nouvelles.

La Banque de Prêts à l'industrie est l'objet d'achats très-soutenus aux environs de 610. Les obligations émises par l'établissement sont fort demandées.

La Banque nationale fait 780. Le Crédit foncier Maritime se tient aux environs de 620. On cote 270 sur les Bons de l'Assurance financière.

Le Crédit mobilier français est demandé à 760. Les tendances sont très-fermes sur cette valeur. Le Crédit général français se maintient très-longuement au-dessus de 800. On est aux environs de 830. D'après les bénéfices acquis du premier semestre, on peut calculer, dit-on, que ce placement rapporte encore à peu près 12 pour cent.

L'action du Suez est à 1,785.
Lyon, 1,815; Midi, 1,320.

Chronique militaire.

Par décret en date du 4 juillet, M. le général de division Saussier, commandant le 6^e corps d'armée, est nommé au commandement du 19^e corps d'armée, à Alger, en remplacement de M. le général de division Osmond, mis en disponibilité.

Par le même décret, M. le général de division Roussel de Gourcy, commandant la 14^e division d'infanterie et les subdivisions de région de Nancy, de Toul, de Neuchâteau et de Troyes, est nommé au commandement du 6^e corps d'armée, en remplacement de M. le général de division Saussier.

Par décision ministérielle du 4 juillet, M. le général de division Délebecque a été appelé au commandement de la division d'Oran, en remplacement de M. le général de division Cerez, mis en disponibilité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le gouvernement comprend très-bien que la « fête » dite si improprement « nationale » inspire peu d'enthousiasme. Aussi fait-il tous ses efforts pour stimuler le zèle de ses agents et accroître, par ordre, le nombre des drapeaux et lampions.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs:

Paris, le 27 juin 1881.

Monsieur le recteur,
Le gouvernement désire que la fête du 14 juillet soit célébrée partout avec l'éclat que comporte une solennité nationale.

Je vous prie, en conséquence, de donner des instructions pour que les chefs d'établissements publics ou privés se concertent avec les autorités locales et prennent les mesures nécessaires en vue de la solennité nationale pour que tous les édifices relevant du département de l'instruction publique soient pavés et illuminés.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts, Jules Ferry.

D'autre part, le ministre de la guerre vient d'informer, à la date du 28 juin, les commandants de corps d'armée qu'il a arrêté les dispositions suivantes, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet prochain :

« Dans les villes où se trouvent stationnés des régiments ou des batteries d'artillerie, il sera tiré trois salves de vingt et un coups de canon : la première à huit heures du matin, la deuxième à midi, la troisième à huit heures du soir.

« Les troupes de toutes armes prendront la grande tenue. Les édifices militaires seront pavés et illuminés dans les limites des ressources dont on disposera.

« La gendarmerie aura également la grande tenue, et ses casernes seront illuminées et pavées. »

Le ministre a, en outre, autorisé les commandants de corps à prêter le concours des musiques militaires aux fêtes organisées par les municipalités, après s'être préalablement entendus à ce sujet avec ces dernières.

Enfin, le ministre de la marine a décidé que, à l'occasion de la fête nationale, une journée de solde serait payée aux ouvriers des arsenaux qui auront été présents sur les chantiers le mercredi 13.

On dit que des instructions sont données par l'administration pour surveiller et noter les fenêtres de ceux qui ne voudront pas illuminer à l'occasion du 14 juillet.

Nous apprenons que plusieurs fonctionnaires et employés sont dans la nécessité de se pourvoir de lanternes et de lampions, bien que cette intention ne fût point la leur.

S'ils n'illuminaient pas, ils seraient signalés et révoqués aussitôt.

On cite un mot d'un ami de M. Cazot qui faisait allusion à cette surveillance étrange : Le lampion forcé ! (J. d'Indre-et-Loire.)

Serait-ce vrai que les comètes influent sur la température ? On serait vraiment tenté de le croire ; depuis plusieurs jours, les chaleurs sont devenues intolérables. Un thermomètre centigrade, exposé au nord, marquait dimanche, après midi, 34° ; lundi, 32° ; hier, à une heure, 34°.

Hier soir, depuis neuf heures, l'horizon était sillonné, dans la direction du sud-est, de nombreux éclairs. Vers le milieu de la nuit et jusqu'au matin, une pluie bienfaisante et vivement désirée a tombé avec assez d'abondance. A peine si on a entendu quelques coups de tonnerre.

Aujourd'hui, le temps est orageux.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* avait annoncé une dépression dont l'énergie irait en augmentant, entre le 4 et le 6 : bourrasques ou forts vents, pluies et éclairs.

Les Ulmes. — M. le Maire des Ulmes, — qui a été amené l'année dernière à reconnaître qu'il avait touché directement chez le percepteur une somme de 18,000 fr. en neuf ans et dont il n'a pas encore rendu compte, — vient de s'illustrer de nouveau. Qu'on en juge par la lettre suivante que M. de Lapinouse adresse à M. le Préfet de Maine-et-Loire :

Les Ulmes, le 30 juin 1881.

A Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu la semaine dernière mon avertissement pour l'acquit de la taxe municipale sur les chiens due pour 1881. Depuis plusieurs années je possède deux chiens de chasse, et je les ai toujours déclarés comme tels. Aussi ai-je été surpris de voir que cette année j'étais porté au rôle pour deux chiens de garde ou de deuxième catégorie. De cette manière je ne suis imposé que pour 3 francs au lieu du 12 francs ; aussi aurais-je lieu d'être satisfait. Mais, en ma qualité de répartiteur, il est de mon devoir de sauvegarder les intérêts de la majorité des contribuables, qui sont indignement sacrifiés par le sieur Sebille, maire.

Appelé à Saumur par des devoirs de famille, je n'avais pas pu, ainsi que M. Jean Girault, assister, à la fin de janvier dernier, à la réunion du maire et des répartiteurs pour la confection de l'état matrice des personnes imposables pour leurs chiens.

A cette réunion, le rôle du maire et des répartiteurs est bien simple ; comme vous

le savez, Monsieur le Préfet, il est indiqué dans l'art. 8 du décret du 8 août 1855, ainsi conçu :

« L'état matrice présente les noms, prénoms et demeures des imposables, le nombre de chiens qu'ils possèdent, et la catégorie à laquelle chaque animal appartient.
« L'état matrice relate en outre les déclarations faites par les possesseurs de chiens avec les détails nécessaires pour permettre d'apprécier les différences entre les déclarations et les faits constatés. »

Puis l'art. 10 du même décret rend possible d'un accroissement de taxe le possesseur de chiens qui aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Qu'ont fait aux Ulmes le maire et les répartiteurs ? Au lieu de dresser un état matrice dans lequel, conformément au décret de 1855, ils auraient indiqué à quelle catégorie chaque chien appartient, ils ont fait figurer dans la deuxième catégorie, c'est-à-dire comme chiens de garde, tous les chiens sans exception, même les chiens de chasse.

On compte, aux Ulmes, de 40 à 50 chiens de chasse qui devraient être taxés à 6 francs chacun. D'après l'état matrice faux et mensonger dressé par le maire et les répartiteurs, ces animaux étant placés dans la 2^e catégorie, ne sont taxés qu'à 1 fr. 50 c. Il en résulte que la commune perd environ 200 fr. de revenus ordinaires. Ici la fraude est faite par ceux qui ont mission de l'en empêcher. Il convient d'ajouter, pour mieux apprécier la moralité de la chose, que près de la moitié des chiens de chasse et d'agrément est possédée par le maire, les répartiteurs et les conseillers municipaux, qui trouvent ainsi le moyen de diminuer l'impôt qu'ils devraient payer.

En outre, les revenus ordinaires de la commune des Ulmes ne suffisant pas pour couvrir ses dépenses, on est tous les ans obligé de recourir à des impositions extraordinaires, qui cette année seront augmentées de 200 fr., puisque on la prive d'un revenu ordinaire de pareille somme. Ainsi, tous les contribuables, même les plus pauvres, paieront, proportionnellement au montant de leur cote, cette somme de 200 francs que doivent seulement payer les possesseurs de chiens de chasse, qui en général sont des gens aisés.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire refaire immédiatement, par des hommes consciencieux, l'état matrice des chiens dans la commune des Ulmes, pour que les charges communales soient supportées par ceux qui légalement doivent les payer.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

DE LAPINOUSE.

ANGERS.

Hier matin, dit l'*Étoile*, ont eu lieu à l'église de Saint-Maurice les obsèques de M. J. Sauvageot, capitaine en premier au 32^e de ligne, décédé à l'hôpital du Dey, à Alger, le 25 juin 1881. Les cordons du poêle étaient tenus par quatre capitaines du 32^e.

Le capitaine Sauvageot, ancien élève de l'École de Saint-Cyr, avait été nommé capitaine de bonne heure. Il allait passer commandant. Au mois d'avril dernier, il partit pour Alger avec son bataillon. C'est là qu'il est mort d'une fièvre chaude.

Il avait épousé M^{lle} Grosbois, d'Angers.

Roiffé. — Le 29 juin dernier, un jeune détenu de la colonie de Saint-Hilaire, le nommé Maurice Victor, âgé de 18 ans, profita de l'absence de son gardien pour se diriger vers une mare afin d'y prendre un bain ; mais, ne sachant pas nager, il disparut bientôt. Son gardien, de retour, se mit à sa recherche, et ce ne fut qu'après une heure 1/2 qu'il parvint à le découvrir dans la mare et ne donnant plus aucun signe de vie.

Morton. — Le 29 juin, M. Reuille, Antoine, âgé de 71 ans, propriétaire, fut prié par son neveu d'aller lui donner un coup de main afin de rentrer du foin. Il monta sur la charrette afin d'arranger le foin, et il y en avait déjà un bon chargement, lorsque le cheval, sans qu'on s'y attendit, se mit en marche ; la secousse fit perdre l'équilibre au vieillard, qui tomba sur la tête ; on le releva aussitôt, mais il avait cessé de vivre.

MONTMORILLON.

Le 29 juin dernier, le nommé Louis Mo-

illon, âgé de 35 ans, voiturier au service de M. Albert, minotier au Séjour, revenait de la foire des Hérolles, assis sur le porte-faïnéant de sa charrette.

Ayant fait une chute, le lourd véhicule lui passa sur une jambe qui fut broyée et à laquelle on dut faire subir l'amputation. N'ayant pu résister à cette douloureuse opération, l'infortuné Morillon expira le lendemain.

Il laisse une jeune veuve et trois enfants en bas âge.

TOURS.

Les habitants de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, près Tours, ont l'habitude d'allumer un feu de joie le 24 juin ou le dimanche suivant.

Dimanche soir, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, le feu de joie traditionnel de la commune de Saint-Pierre-des-Corps extra n'a pas flambé. Un deuil l'a remplacé. On avait déjà construit l'échafaudage des bourrées ; quelques-unes seulement manquaient au sommet, le cantonnier monte pour les placer. Il chancelle et tombe sur le visage si malheureusement qu'il ne tarde pas à râler. Le médecin mandé en toute hâte ne peut que constater une irrémédiable congestion. Le corps du malheureux est transporté à la mairie. On court chez le curé. Le vénérable ecclésiastique, que, cette année, pour la première fois peut-être depuis l'institution de la joyeuse coutume, on avait négligé d'inviter à bénir le feu de joie, était sorti. On va à sa recherche. On le trouve enfin. Il entre dans la mairie où, entouré du conseil municipal respectueux et attentif, il prononce sur le mourant les dernières prières de l'Eglise.

Un fonctionnaire bien informé nous assure, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que le chiffre des recettes de l'Exposition de Tours s'élève jusqu'à ce jour au chiffre ridicule de 70,000 fr. Dès maintenant nous sommes assurés d'un déficit de 300,000 fr. environ. Nous attendrons la fin de l'Exposition pour en dire davantage. Contribuables, mes amis, vous apprécierez l'administration de l'enragé plaideur chargé de nos finances. M. Rivière traite l'argent de ses administrés comme les causes qu'il plaide : il perd et gâte tout.

Un comble ! — Il est ouvert à Tours un concours d'illuminations pour le 14 juillet ! L'enthousiasme pour une fête soi-disant nationale excité par voie de concours. C'est humiliant pour la fête et pour les illuminations ! Il était réservé à M. Rivière de trouver cette idée-là.

NANTES.

Nous avons encore enregistré un exploit de la fameuse bande des quarante sous.

M. Pierre Bonnier, demeurant rue Sufren, 3, rentrait à son domicile, vers onze heures du soir. Au moment où il entrait dans l'allée de la maison, un individu à la mine sinistre, qu'il n'avait pas aperçu jusque-là, lui barra tout à coup le passage, et de ce ton particulier aux gens de son espèce : — Je te reconnais, toi, dit-il, tu étais à Saint-Nicolas dimanche ; as-tu assez g... Je suis chrétien ? Tu vas chanter autre chose maintenant. Puis, il lança à M. Bonnier un coup de poing en pleine figure et le retint par ses habits en donnant un coup de sifflet. A ce signal, trois autres voyous embusqués dans le voisinage se joignirent au premier et tombèrent à bras raccourcis sur leur victime.

Ces bandits auraient certainement continué à frapper jusqu'à complet épuisement de leurs forces si un monsieur et une dame, attirés par le bruit de la lutte, ne leur avaient fait prendre la fuite. M. Bonnier était dans un triste état. Il avait la figure en sang et de nombreux coups partout le corps.

Voilà où nous en sommes. Nous tous qui avons l'honneur d'assister à la cérémonie de Saint-Nicolas et qui mêlions nos voix dans ces chants sacrés, nous sommes dans le même cas que M. Bonnier. Nous risquons, nous aussi, d'être attaqués par les gradins soudoyés et soutenus par la police, et si les agents ont reçu l'ordre de rester coi devant des agressions semblables, c'est à nous, gens paisibles, à nous armer pour notre propre sécurité.

(Espérance du Peuple.)

Il résulte d'une lettre adressée aux journaux de Pithiviers par M. J. Morin, banquier de cette ville, que des pièces en étain

doré, très-mal doré, sont, depuis peu de temps, répandues dans la circulation, en guise de monnaie d'or. Les malfaiteurs qui se sont donné cette mission aussi coupable que dangereuse, paraissent, jusqu'à ce moment du moins, avoir adopté le canton d'Oularville pour champ d'exploitation.

C'est sur les pièces de dix et vingt francs que s'exerce l'industrie des faussaires ; mais l'imitation est grossière ; ces sortes de médailles sont trop larges, et l'œil le moins exercé les découvre facilement parmi nos vraies pièces d'or. Le type se rapproche de la pièce de dix francs ; il est frappé à l'effigie de la reine Victoria d'Angleterre ; du côté de pile sont deux aigles ne représentant exactement ni les aigles d'Autriche, ni de Russie, ni d'Allemagne ; il ne porte aucune date, aucune indication de valeur, ni aucune marque ; l'exergue en est cannelé.

(Journal du Loiret.)

Faits divers.

Un adjudant de l'École des arts et métiers d'Aix, fort détesté de ses élèves, a reçu, au moment où il entrait dans une salle d'étude, un violent coup de bâton, lancé par une main inconnue, qui lui a fait une blessure profonde à la tête. Les élèves ont refusé de déclarer l'auteur du méfait.

Voici le résultat des analyses faites pendant le mois de juin au Laboratoire municipal, à Paris :

Vins : sur 455 échantillons, 44 bons ; bières : sur 23 échantillons, 14 bons ; cidres : 4 bon sur 22 échantillons.

Alcools et liqueurs, 3 sur 15 ; laits et crèmes, 40 sur 180 ; beurres, 5 sur 19 ; sel, poivre et épices, 4 sur 54 ; cafés, chicorées, thés, 8 sur 15 ; chocolats, 3 sur 20 ; confitures, 1 sur 28.

Viandes, œufs et poissons, 7 bons sur 11. Total des échantillons entrés au laboratoire, 760.

Ils ont donné lieu à 972 analyses.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 638, du 2 juillet 1881 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Concours régional d'Anancy. — Le charançon du pommier. — Engreneuse et lieuse automatiques Dudouy. — Greffe du châtaignier sur le chêne. — Nouveau système Savalle pour la rectification des alcools. — Martellière moulée à vanne oblique. — Concours régional et congrès de Versailles. — Discours de M. Girard, au Concours régional de Montbrison. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Engreneuse automatique système Dudouy. — Lieuse pour les pailles du système Dudouy-Pécard. — Nouveau rectificateur Savalle utilisant les vapeurs perdues. — Rectificateur fonctionnant par courants d'air.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

JEUDI 7 juillet 1881.

Une seule représentation des ARTISTES DU PALAIS-ROYAL : MM. Milher, Pellerin, Numès, Plet, M^{lle} Alice Lavigne, Marie Daguy.

Voici le programme et l'ordre de cette représentation :

1. MON COLLÈGUE, vaudeville en 1 acte, de M. S. A. Choler, joué par MM. Pellerin, Plet, Numès et M^{lle} Marie Daguy.

2. UNE MAUVAISE ÉTOILE, saynète, de M. Jules Guillemot, jouée par MM. Milher et Pellerin.

3. PERRUQUE BLONDE, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Ollanier, jouée par MM. Milher, Pellerin, M^{lle} Marie Daguy et Alice Lavigne.

4. CONFÉRENCE SUR LE DIVORCE, par M^{lle} Alice LAVIGNE.

5. SALMIGONDIS, petite revue de l'année, jouée par M. PLET, lequel imitera quelques-uns des artistes de Paris les plus connus : MM. Got, Delaunay, Maubant, Brasseur, Berthelier, Lafontaine, Lhéritier, Dupuis, Léonce, Baron et Lassouche.

6. MON NEVEU EUSTACHE, folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermit et Numès, jouée par MM. Milher, Numès, Pellerin et M^{lle} Alice Lavigne.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROGEE-FOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, vertiges, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le

D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (Londres) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 55 soir.	9 h. 55 matin.	11 h. 30 soir.
8 15 —		4 51 —		6 30 —	9 10 —
11 25 —				8 20 —	11 40 —
1 17 soir.				10 10 —	
4 55 —				11 40 —	
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 55 matin.	11 h. 30 soir.	6 30 —	9 10 —
8 35 —	5 17 soir.	6 30 —	9 10 —	8 20 —	11 40 —
12 15 soir.	3 50 —	10 47 —		11 30 —	
6 45 —	10 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 %	85	70	»	Comptoir d'escompte	1100	1	25	C. gén. Transatlantique	605	»	7	50	
3 % amortissable	86	90	»	Crédit Foncier colonial	835	»	»	Canal de Suez	1777	50	7	50	
3 % amortissable nouveau	86	40	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1740	»	20	Société autrichienne	780	»	»	6	25
4 1/2 %	114	50	»	Obligations foncières 1877	363	1	»	OBLIGATIONS.					
5 %	119	»	»	Obligations communales 1879	455	25	»	Est	388	»	»	»	
Obligations du Trésor	521	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	454	»	»	Midi	387	50	»	»	
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	790	1	25	Nord	397	25	»	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	50	»	Crédit mobilier	750	»	»	Orléans	390	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	»	»	Est	817	50	»	Ouest	387	50	»	»	
1865, 4 %	525	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée	1805	»	15	Paris-Lyon-Méditerranée	388	50	»	»	
1869, 3 %	405	»	»	Midi	1310	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»	»	
1871, 3 %	398	»	»	Nord	2090	»	15	Paris-Bourbonnais	388	»	»	»	
1875, 4 %	515	»	»	Orléans	1382	50	2	Canal de Suez	570	»	»	»	
1876, 4 %	514	»	»	Ouest	860	»	7						
Banque de France	5115	»	65	Compagnie parisienne du Gaz	1550	»	5						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BROISIER, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite de M. Broisier, Eugène, marchand de meubles à Saumur, rue Saint-Nicolas, sont invités de nouveau à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 29 juillet 1881, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans retard.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, **UNE JOLIE MAISON AVEC JARDIN.**

Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

Avec remise, écurie et jardin. S'adresser à M. LOISELLEUR-BLANCER, rue de Bordeaux, ou au notaire. (428)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent. S'adresser à M^{me} Veuve BERNARD-BODRAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CEDER, pour cause de santé, un

magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881, **UNE MAISON**

Sise rue de Bordeaux, n° 50, Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, **LE MOULIN**

De Montreuil-sur-le-Loir. Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Gointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE

de détail demande une caissière. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

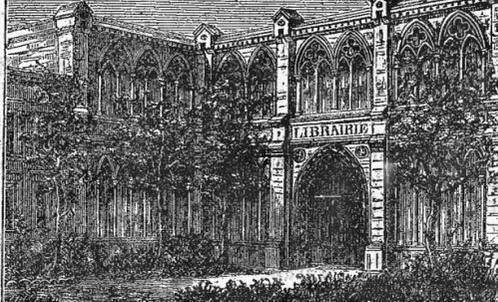
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSION, ÉDITEUR

5 FRANCS PAR MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors-texte et 800 bois dans le texte.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon

de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans

demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

AUX AMATEURS DE CHAMPIGNONS

Pour 1 fr. 20 en timbres ou en mandat-poste, adressés à M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, on reçoit franco, par le retour du courrier, le livre ayant pour titre : *Moyen de faire pousser les Champignons en abondance, dans sa cave ou son grenier, sans le secours de personne.*

L'époque où nous sommes, étant la plus propice à cette délicate et intéressante culture, nous engageons les amateurs, s'ils ne veulent pas être privés de leur mets favori, à ne mettre aucun retard à la demande de ce traité, œuvre de M. Boutard, champignoniste pratique très-expérimenté.

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^o 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — Poudre, la Dose, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Incroyable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre
COSMYDOR
Les Hygiénistes de notre époque recommandent le passage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Vous par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel de Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.